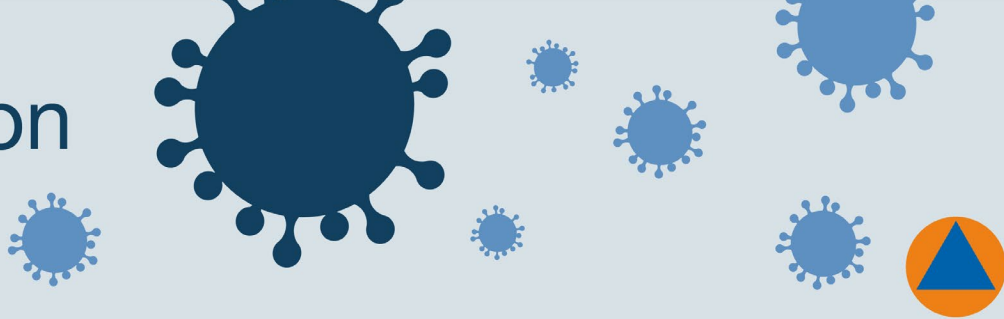


# Communication COVID-19



**DESTINATAIRES : Tous les médecins, les gestionnaires et les employés de l'Hôtel-Dieu de Lévis**

**DATE : Le 24 avril 2020**

**OBJET : Port obligatoire de l'uniforme pour tous les intervenants avant l'entrée dans la zone rouge COVID au 5<sup>e</sup> étage (Soins intensifs COVID ou Transition 5000 COVID)**

---

Dans le contexte actuel d'enjeu d'approvisionnement de blouses de protection (jaquettes jaunes), une utilisation judicieuse de celles-ci est essentielle.

Selon la marche à suivre actuelle sur les unités COVID du 5<sup>e</sup> étage, les intervenants se présentant pour de courtes périodes de temps, sans nécessité d'entrer en contact avec les usagers, ont la possibilité de revêtir une blouse de protection afin de protéger les vêtements de possibles contaminations. Compte tenu du grand nombre de personnes circulant dans ces zones, une grande quantité de blouses est utilisée.

Ainsi, afin d'en limiter leur utilisation tout en maintenant la sécurité des travailleurs de la santé, une nouvelle consigne doit être appliquée.

Par conséquent, tout intervenant devant entrer dans une des zones rouges du 5<sup>e</sup> étage, que ce soit aux Soins intensifs COVID ou en Transition COVID, devra revêtir un uniforme fourni par l'établissement, et ce, peu importe le temps à passer sur l'unité, le titre professionnel ou le travail à effectuer. Aucune blouse de protection ne doit être portée pour circuler en zone propre sur ces unités (ex. : corridor et poste de garde). Néanmoins, le port de la blouse de protection demeure obligatoire si vous devez entrer dans la zone patient (chambre). Au départ de la zone rouge du 5<sup>e</sup> étage, l'uniforme devra être retiré et disposé à l'endroit désigné pour retourner avec vos vêtements d'origine.

Merci de votre collaboration.

Le Service de prévention et contrôle des infections

*Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger*